

Annexe - Les frais du Plan d'épargne retraite Conservateur Epargne Retraite*

Montant minimal de versement initial	100 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	15 €

Frais annuels	
Frais de gestion du plan	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,96% max /an
Support unités de compte	0,08% max / mois
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée par horizon	NA
Frais de gestion des fonds	
1- Gestion libre	
Fonds actions** (moyenne)	1,97%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,73%
Fonds obligations (moyenne)	0,82%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,37%
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,86%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,65%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,71%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,87%
2- Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
Profil prudent (moyenne)	0,95%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,42%
Profil équilibré (moyenne)	1,29%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,56%
Profil dynamique (moyenne)	1,52%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,64%
Autres frais annuels****	
<i>frais forfaitaires</i>	NA
<i>frais proportionnels</i>	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	3% max
Frais de changement de modes de gestion (en € ou en %)	NA
Frais d'arbitrage	
<i>proportionnels ou forfaitaires</i>	1%
<i>nombre d'arbitrages gratuits par an</i>	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1% des droits acquis
Frais sur les versements de rente	3% des arrérages servis + 0,5% des PM moyennes des rentes
Frais de rachat	NA

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant substituer des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= La catégorie "fonds actions" inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= La catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.